

Délibération n°B-2023-13 Réforme de véhicules

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 20 février 2023
Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 5
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :	5
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT	X	
M. Thomas OUDOT	X	

Étaient également présents
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint
Madame Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Céline BRUBACH, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves KRATTINGER, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'État-Major du SDIS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le colonel Stéphane HELLEU, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les services du SDIS sont amenés à réformer des véhicules dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ce bien de l'inventaire comptable.

Ils feront ensuite l'objet d'une cession.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser la réforme des véhicules figurant sur la liste ci-dessous.

**Liste des véhicules à réformer
du service département d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
VLR RENAULT KANGOO <u>Date de mise en circulation</u> : 02/08/2007 <u>n° immatriculation</u> : BY-280-TV 53 023 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
VSAV CITROËN JUMPER <u>Date de mise en circulation</u> : 27/10/2011 <u>n° immatriculation</u> : BW-227-ZQ 95 277 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, la réforme des véhicules figurant sur la liste ci-dessous.

**Liste des véhicules à réformer
du service département d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
VLR RENAULT KANGOO <u>Date de mise en circulation</u> : 02/08/2007 <u>n° immatriculation</u> : BY-280-TV 53 023 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
VSAV CITROËN JUMPER <u>Date de mise en circulation</u> : 27/10/2011 <u>n° immatriculation</u> : BW-227-ZQ 95 277 km	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Le président du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20230403-B-2023-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Yves KRATTINGER

